

Assainissement collectif

Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

PRIX QUALITE	0
DU SERVICE PUBLIC	0
1. Caractérisation technique du service	2
1.1. Présentation du territoire desservi	2
1.2. Cadre contractuel	2
1.2.1. Les contrats	2
1.2.2. Les avenants	2
1.3. Nombre d'abonnés et population desservie	2
1.4. Volumes facturés	3
1.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	4
1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	5
1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées	5
1.8. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)	7
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	8
2.1. Facture d'assainissement type	8
2.2. Recettes	8
3. Indicateurs de performance	8
3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	8
3.2. Indice de connaissance des rejets (255.3)	10
4. Financement des investissements	11
4.1. Montants financiers	11
4.2. Montants empruntés	11
Tableau récapitulatif des indicateurs	12

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CdC Vitry Champagne et Der (Communauté de communes)
- **Communes desservies** : BLACY, BLAISE-SOUS-ARZILLIÈRES, COURDEMANGES, COUVROT, FRIGNICOURT, LOISY-SUR-MARNE, MAROLLES, SONGY, SOULANGES, VITRY-LE-FRANÇOIS

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
Assainissement collectif : DSP PRINCIPALE	Concession de service	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
DSP Principale	Agence VEOLIA EAU	Concession de service public	01/01/2017	30/06/2025

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
DSP Principale (DSP PRINCIPALE)		
Avenant 1	05/12/2017	-
Avenant 2	21/04/2021	-

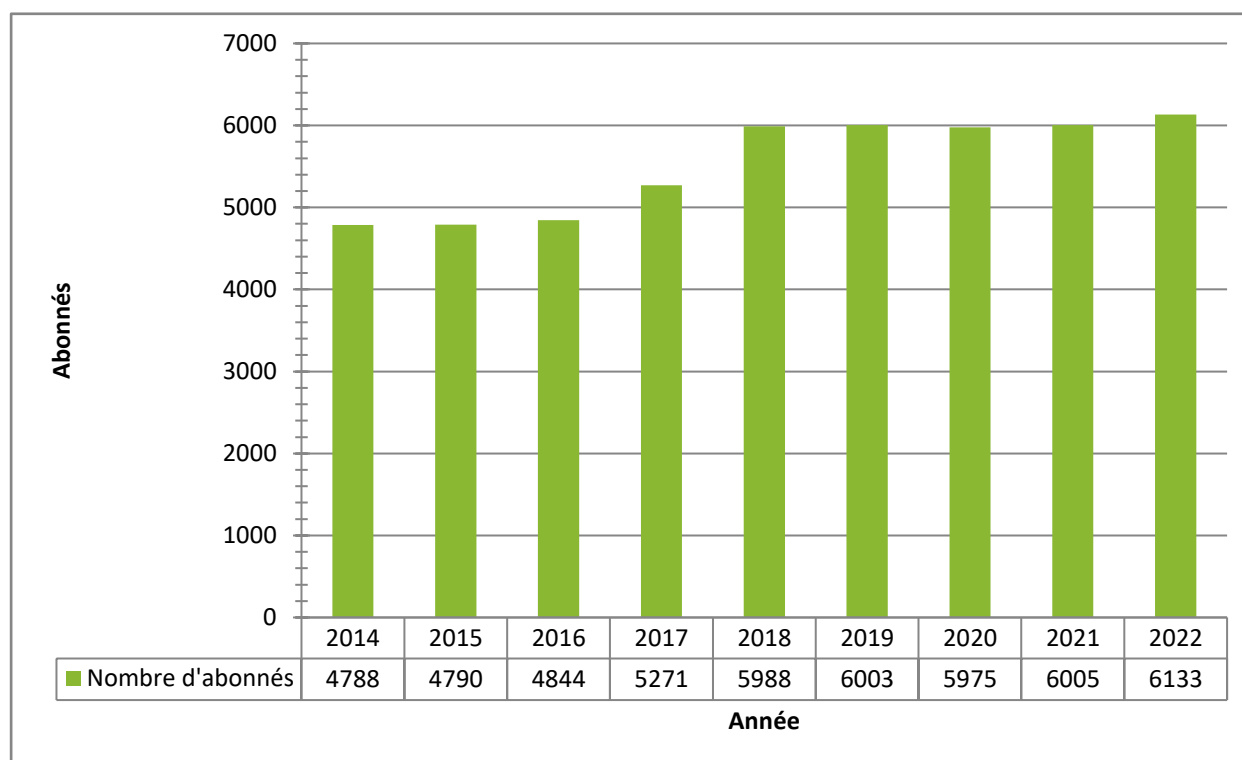
1.3. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2022, le service public d'assainissement collectif a desservi 6 133 abonnés représentant une population de 19 607 habitants ⁽¹⁾ (soit 3,20 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2021	6 005 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2022	6 133 abonnés

¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Dont abonnés domestiques en 2022	6 131 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2022	2 abonnés
Variation en %	2,13 %

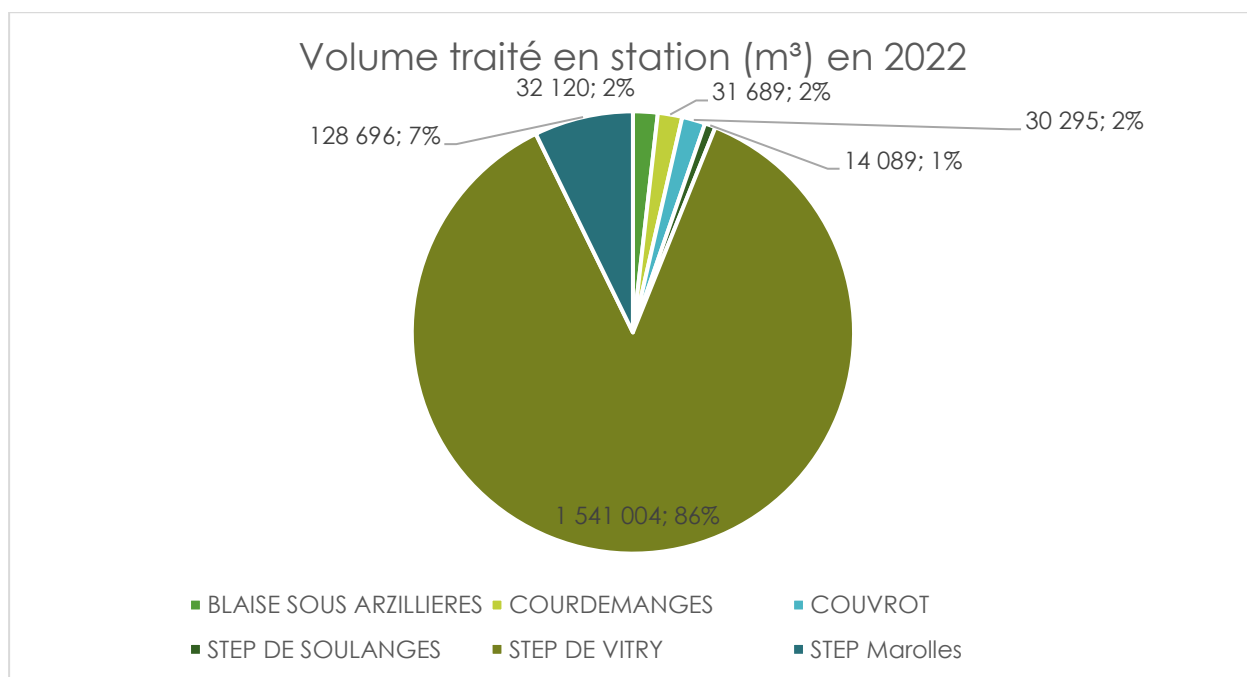
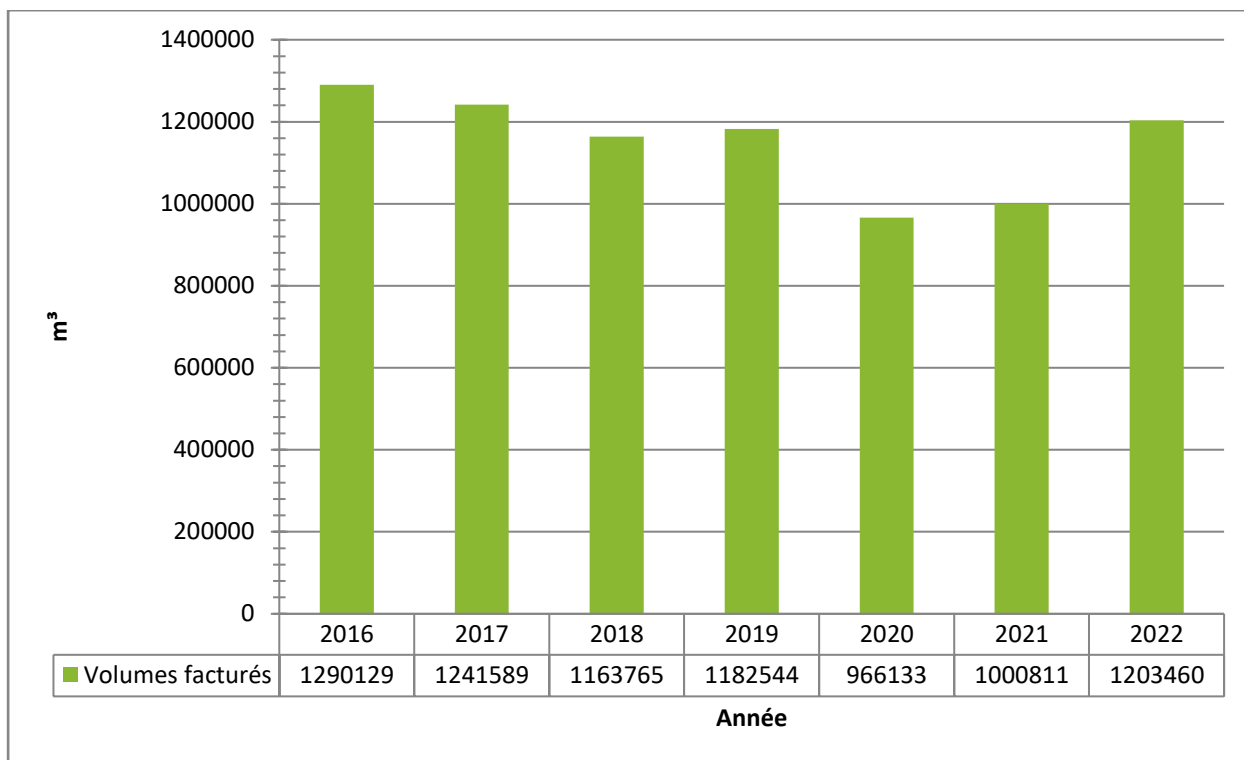


La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 0,06 abonnés/km pour l'année 2022.

1.4. Volumes facturés

	Volumes facturés en 2021 (m3)	Volumes facturés en 2022 (m3)	Variation en %
Abonnés domestiques (1 ²)	942 006	1 146 259	21,68
Abonnés non domestiques	58 805	57 201	-2,73
Total des volumes facturés aux abonnés (sur 365 j)	1 000 811	1 203 460	20,25

² Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

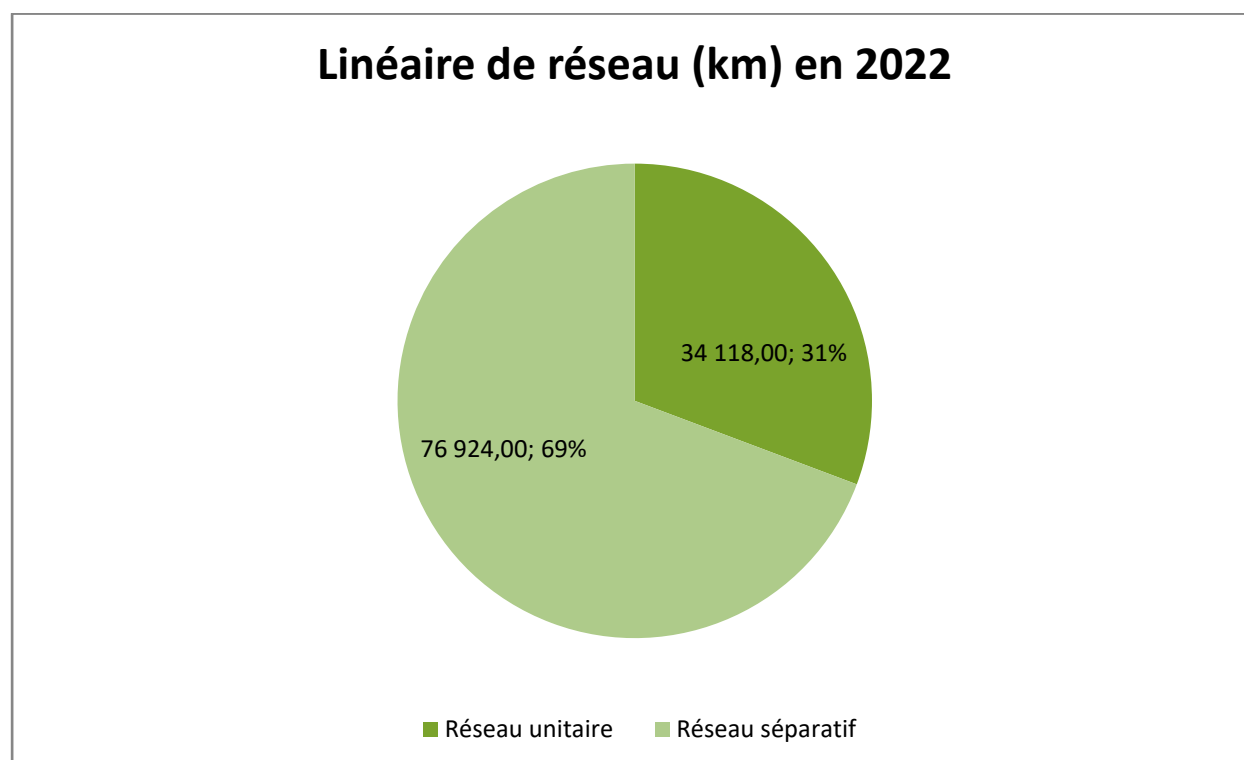
Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **9** en 2022 (9 en 2021)

1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 34 118,00 km de réseau unitaire,
- 76 924,00 km de réseau séparatif d'eaux usées,

Soit un linéaire de collecte total de 111 042,00 km (110 712,00 km en 2021) et 5010 branchements.



1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Caractéristiques générales des stations :

Station	Code Sandre	Fillière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
BLAISE SOUS ARZILLIERES	035106601000	File eau : Lit bactérien File boue : Lits de séchage	500	Arrêté du 05/09/1964	Rejet surperficier : Fossé affluent de la Blaise
COURDEMANGES	035118401000	File eau : lagunage naturel File boue : Sans objet	600	Arrêté du 08/02/1993	Rejet superficiel : La chéronne

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
COUVROT	035119501000	File eau : Boue activée File boue : lits de séchage	800		Rejet superficiel : La Marne
STEP DE SOULANGES	035155701000	File eau : Culture fixée File boue : Lits de séchage	250		Rejet superficiel : La Marne
STEP DE VITRY	3516490100	File eau : boues activées, traitement azote et phosphore File boues : chaulage et filtres presse	67 900	Autorisation (18/09/07 - 18/09/22)	Rejet superficiel : La Marne
STEP Marolles	35135201000	File eau : Boues activée File boue : Stockage boues liquides	1 200	Arrêté du 05 août 1991	Rejet superficiel : Ruisseau de la Villotte

Charges rejetées par l'ouvrage :

Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %)											
		DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK	
BLAISE SOUS ARZILLIERES	1	40	84,6	164	78,50	34	86,60	61.5	21,70	6.5	16,80	50.8	35,10
COURDEMANGES	4	13.4	92,6	94.2	92,20	36.8	84,40	33.8	40,70	5.1	-6,10	33.4	41,00
COUVROT	2	7.8	96,6	93.2	8 610,00	15	96,10	64.5	25,60	3.6	57,40	63.7	26,30
STEP DE SOULANGES	1	120	72,7	301	81,40	76	91,90	87.1	17,10	6.1	55,40	86.8	18,70
STEP DE VITRY	52	4.4	99,2	18	99,10	3.2	99,80	3.6	96,40	0.6	96,30	1.9	98,20
STEP Marolles	4	3	95,7	21.4	91,50	2.6	98,00	11.6	62,50	0.3	88,50	3.9	87,50

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.8. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)

Boues évacuées (en tonnes de Matières Sèches)	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
BLAISE SOUS ARZILLIERES 035106601000	0,00	2,20
COURDEMANGES 035118401000	0,00	74,50
COUVROT 035119501000	14,10	11,50
STEP DE SOULANGES 035155701000	2,40	2,70
STEP DE VITRY 3516490100	868,10	864,06
STEP Marolles 35135201000	0,00	9,00

Sous-produits de l'épuration	Boues brutes (tMB)	Sables (t)	Graisses (m³)	Refus de dégrillage (m³)
BLAISE SOUS ARZILLIERES 035106601000	0,00	-	-	-
COURDEMANGES 035118401000	0,00	-	17,70	15,70
COUVROT 035119501000	0,00	-	-	1,00
STEP DE SOULANGES 035155701000	0,00	-	-	2,50
STEP DE VITRY 3516490100	0,00	83,80	-	42,70
STEP Marolles 35135201000	0,00	19,00	26,70	15,20

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³ HT/an) sont :

Facture type	1er janvier 2022	1er janvier 2023
Part de la collectivité	1,10 € HT	1,10 € HT
Part du délégataire	1,38 € HT	1,48 € HT
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,19 € HT	0,19 € HT
Taux de TVA	10,00 %	10,00 %
Montant de la TVA	0,27 €	0,28 €
Total HT	2,66 €	2,77 €
Total TTC	2,93 €	3,05 €

2.2. Recettes

Recettes de la collectivité :

Libellé	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes liées à la facturation du service	1 343 666	1 333 971

3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires	1 à 5 points sous conditions
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points	1 à 15 points sous conditions
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	0 à 15 points sous conditions
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points													Total
	VP.250	VP.251	VP.252	VP.253	VP.254	VP.255	VP.256	VP.257	VP.258	VP.259	VP.260	VP.261	VP.262	
assainissement collectif : DSP PRINCIPALE	10	5	10	3	1	15	11	10	10	1	10	2	0	87

3.2. Indice de connaissance des rejets (255.3)

Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C		
A1	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20 points
A2	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10 points
A3	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20 points
A4	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30 points
A5	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10 points
A6	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10 points
Partie B :		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		10 points
Partie C :		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage		10 points

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points								Total
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	Partie B	Partie C	
assainissement collectif : DSP PRINCIPALE	20	10	20	30	10	0	0	10	100

⇒ **Indice de connaissance des rejets global pour l'année 2022 : 100**

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

Assainissement		Dépenses	Recettes	Résultats
Section d'investissement (virement de la section de fonctionnement, subventions d'investissement, emprunts et dettes, immobilisations, amortissements)	Prévisions BP 2022	1 713 331,81 €	1 713 331,81 €	+ 210 673,24 €
	Réalizations CA 2022	885 019,84 €	1 095 693,08 €	
Section d'exploitation (achats et autres charges externes, charges, dotations aux investissements, ventes et prestations de services, subventions d'exploitation, intérêts de la dette)	Prévisions BP 2022	1 902 127,83 €	1 902 127,83 €	+ 442 020,11 €
	Réalizations CA 2022	1 088 551,94 €	1 530 572,05 €	
Résultat Global de l'Exercice 2022				652 693,35 €

4.2. Montants empruntés

Prêteurs	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2022	Annuités au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts	Capital
Caisse d'Epargne	800 000,00 €	3 565 502,99 €	703 231,85 €	165 541,72 €	537 690,13 €
Société Générale	1 000 000,00 €				
DEXIA Crédit Local	5 429 322,98 €				
Crédit Agricole	0 €				
AESN	2 663 800,00 €				
Montant nominal	991 082,96 €				

Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	20 030 habitants	19 607 habitants
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	9	9
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	886.4 tonnes de matières brutes	713.1 tonnes de matières brutes
Indicateurs de performance			
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €	0 €
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	26	85